



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALEA/38/303
S/15877
19 juillet 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

UN LIBRARY

JUL 27 1983

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-huitième session

Points 64, 66, 78 et 125 de la liste préliminaire*

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE

ENTRE ETATS

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR

LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE

INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

UN/SA COLLECTION

CONSEIL DE SECURITE

Trente-huitième année

Lettre datée du 19 juillet 1983, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale, établie par les Présidents de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela à l'issue de la réunion qui s'est tenue le 17 juillet 1983 à Cancún (Mexique).

*A/38/50/Rev.1.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 64, 66, 78 et 125 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Colombie,

(Signé) Carlos ALBAN-HOLGUIN

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint du Panama,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Leonardo KAM

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint du Mexique,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Miguel MARIN-BOSCH

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Venezuela,

(Signé) Alberto MARTINI-URDANETA

ANNEXE

DECLARATION DE CANCUN SUR LA PAIX EN AMERIQUE CENTRALE

Devant l'aggravation des conflits en Amérique centrale, nous, les chefs d'Etat de la Colombie, Belisario Betancur, du Mexique, Miguel de la Madrid, du Panama, Ricardo de la Espriella, et du Venezuela, Luis Herrera Campíns, avons décidé de nous réunir à Cancún (Mexique), ce jour, le 17 juillet 1983.

Nous avons analysé la situation critique en Amérique centrale et nous partageons la même inquiétude profonde face à sa dégradation rapide due à l'escalade de la violence, à l'intensification progressive des tensions, aux incidents de frontière et à la menace d'une guerre qui risque de se généraliser. A tout cela s'ajoutent la course aux armements et l'ingérence étrangère, qui constituent la toile de fond tragique d'un état de choses qui menace la stabilité politique de la région et dans lequel ne peuvent ni progresser ni se renforcer des institutions répondant aux aspirations démocratiques de liberté, de justice sociale et de développement économique. Les conflits en Amérique centrale mettent la communauté internationale dans l'alternative suivante : soutenir et renforcer fermement la voie de l'entente politique, en apportant des solutions constructives, ou bien accepter passivement que s'accroissent les facteurs qui pourraient conduire à des affrontements armés extrêmement dangereux.

Choisir l'emploi de la force ne résout pas les tensions sous-jacentes, cela ne fait que les aggraver. La paix en Amérique centrale ne deviendra réalité que dans la mesure où seront respectés les principes fondamentaux de la coexistence pacifique des Etats : la non-intervention, l'autodétermination, l'égalité souveraine des Etats, la coopération pour le développement économique et social, le règlement pacifique des différends et l'expression libre et authentique de la volonté du peuple. L'établissement de conditions favorables à la paix dans cette région dépend, essentiellement, de l'attitude et de la volonté réelle d'établir le dialogue de la part des pays d'Amérique centrale, à qui il incombe au premier chef de déployer tous les efforts possibles pour mettre au point des accords qui assureront la coexistence pacifique.

Pour cela, il est indispensable que la volonté politique d'entente, qui s'est déjà manifestée depuis le début de l'action du Groupe de Contadora, continue de s'exprimer clairement dans la poursuite des efforts de paix, afin qu'elle se traduise en mesures et en engagements concrets.

Il est nécessaire, en outre, que d'autres Etats ayant des intérêts dans cette région ou des liens avec cette dernière contribuent usent de leur influence politique pour renforcer les voies de l'entente et s'engagent, sans réserves, en faveur de la solution diplomatique pour la paix.

Les efforts du Groupe de Contadora ont permis, jusqu'à présent, d'initier un dialogue avec la participation de tous les gouvernements d'Amérique centrale, d'établir un mécanisme de consultation, et de définir par accord unanime un programme qui comprend les aspects les plus importants des problèmes de la région.

Ces résultats, quoiqu'encore insuffisants, ont reçu, au niveau international, l'appui de nombreux pays, de diverses organisations et de groupes d'opinion très variés, ce qui est fort encourageant. De l'avis général, l'action du Groupe de Contadora a contribué à réduire les dangers et les risques d'affrontement généralisé et elle a permis également de définir les problèmes et les causes d'une situation qui s'exprime aujourd'hui par le conflit et la peur.

Cet appui généreux de la communauté internationale nous engage à persévérer dans notre action et à déployer tous les efforts possibles en faveur d'une cause dont les nobles objectifs compensent toute incompréhension éventuelle.

Encouragés par l'esprit de solidarité de nos pays avec les peuples frères de l'Amérique centrale, nous estimons qu'il est nécessaire d'accélérer les processus qui traduiront la volonté de paix en propositions qui, dûment mises en oeuvre, pourront contribuer efficacement au règlement des différends.

C'est dans ce but que nous avons établi les principes directeurs d'un programme qui sera présenté aux pays d'Amérique centrale et qui prévoit, en plus du respect absolu des principes fondamentaux qui régissent les relations internationales, l'établissement d'accords et d'engagements politiques qui permettront à l'échelon régional, de contrôler efficacement la course aux armements, d'éliminer le recours aux conseillers étrangers, de créer des zones démilitarisées, d'interdire d'utiliser le territoire de certains Etats pour mener des actions politiques ou militaires de déstabilisation dans d'autres Etats, d'empêcher le passage et le trafic d'armes, ainsi que d'interdire d'autres formes d'agression ou d'ingérence dans les affaires intérieures de tous les pays de la région.

Pour que ce programme général soit efficace, il est nécessaire de mettre au point des accords établissant les engagements politiques visant à garantir la paix dans la région. Ces accords pourront comprendre les engagements suivants :

- Mettre fin à toute situation de conflit existante;
- Geler la quantité d'armes offensives existantes;
- Entreprendre des négociations sur des accords de contrôle et sur la réduction des stocks actuels d'armements, avec la mise en place de mécanismes adéquats de vérification;
- Interdire la présence d'installations militaires d'autres pays sur le territoire national;
- Donner un avertissement préalable en cas de mouvements de troupes voisines aux frontières, si ces contingents dépassent la quantité fixée dans l'accord;
- Effectuer, selon le cas, des mouvements conjoints de patrouilles aux frontières ou des contrôles internationaux de frontières en employant des groupes d'observateurs choisis d'un commun accord par les intéressés;

- Constituer des commissions de sécurité mixtes afin de prévenir et, le cas échéant, de régler les incidents de frontière;
- Créer des dispositifs internes de contrôle pour empêcher les transferts d'armes d'un pays de la région à l'autre;
- Travailler à instaurer un climat de détente et de confiance dans le secteur, en évitant les déclarations et les actes qui ébranlent la confiance politique, élément indispensable;
- Coordonner les lignes de communication directes entre les gouvernements, afin de prévenir les conflits armés et d'instaurer une atmosphère de confiance politique réciproque;

De même, nous considérons que tout en réalisant ce programme général, il faut entreprendre d'aplanir les divergences particulières qui existent entre les pays, et pour cela commencer par signer des protocoles d'accord et par créer des commissions mixtes permettant aux parties intéressées d'agir en concertation et de s'assurer sur la base de garanties une autorité effective sur leur territoire, en particulier dans les zones frontalières.

Ces initiatives, dont l'objet est de faire disparaître les causes de trouble dans la région, doivent s'assortir, sur le plan intérieur, d'une action énergique visant à renforcer les institutions démocratiques et garantir le respect des droits de l'homme.

C'est pourquoi il faut améliorer les méthodes employées pour consulter la population, ouvrir librement le processus électoral aux divers courants d'opinion et faire en sorte que les citoyens puissent participer pleinement à la vie politique nationale.

Le renforcement des institutions démocratiques dans le domaine politique est étroitement lié à l'évolution du pays et aux progrès qu'il réalise en matière de développement économique et de justice sociale. Il s'agit en fait de deux aspects d'un même processus qui tend, en fin de compte, à traduire dans le réel les valeurs fondamentales de l'homme.

C'est dans cette perspective qu'il faut considérer le retard économique qui est à la base de l'instabilité dans la région et la cause quasi constante de bien des conflits qui s'y produisent.

Renforcement des mécanismes d'intégration, intensification du commerce à l'intérieur de la zone, exploitation des possibilités de complémentarité dans le secteur industriel : ce sont là quelques-unes des mesures les plus urgentes à prendre pour contrebalancer les effets de la crise économique mondiale. Mais pour mener à bien cette action, il faut pouvoir compter au départ sur le soutien de la communauté internationale - et en particulier des pays industrialisés - qui pourrait consentir des crédits au développement, s'engager dans des programmes de coopération et ouvrir ses marchés aux produits d'Amérique centrale. Les

gouvernements des pays du Groupe de Contadora réaffirment leur volonté de poursuivre les programmes de coopération en faveur de la sous-région et sont prêts à apporter leur concours pour que l'assistance internationale s'oriente vers ces objectifs de relance économique. A partir de ce schéma général, nous avons confié à nos ministres des relations extérieures le soin d'élaborer lors de la prochaine réunion qu'ils tiendront des propositions concrètes à soumettre à l'examen des pays d'Amérique centrale.

Nous nous adressons à tous les membres de la communauté internationale, en particulier à ceux qui ont marqué leur sympathie à l'égard de l'action entreprise par le Groupe de Contadora, ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains, et nous leur demandons d'oeuvrer, en usant de leur expérience et de leurs qualités de diplomates, pour le règlement pacifique des problèmes qui se posent en Amérique centrale. C'est pourquoi nous avons demandé aux chefs de gouvernement du continent américain de nous témoigner leur solidarité, car elle nous est nécessaire.

Nous, les chefs d'Etat de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, réaffirmons les objectifs qui unissent nos gouvernements dans l'accomplissement de cette tâche qui consiste à oeuvrer pour établir la paix juste et durable ardemment souhaitée par les peuples d'Amérique centrale.

Fait à Cancún (Mexique), le dix-sept juillet mil neuf cent quatre-vingt trois.

(Signé)

Le Président de la République
de Colombie,

Belisario Betancur

Le Président de la République
du Panama,

Ardo de la Espriella

Le Président des Etats-Unis
du Mexique,

Miguel de la Madrid H.

Le Président de la République
du Venezuela,

Luis Herrera Campíns